



MIEUX VIVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE



Présentation de la feuille de route régionale de la COP

Lundi 26 mai 2025



..... ÉDITORIAL

La conférence plénière de la COP du 26 mai 2025 marque une étape importante de la démarche de planification écologique régionale, celle de la présentation de la feuille de route « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté ».

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser significativement nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est prévoir et anticiper demain. C'est proposer à chacun un chemin pour réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Après plus d'une année de travaux au niveau régional, marquée par la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux – les filières économiques, les collectivités locales, les établissements de formation et de recherche, les associations et citoyens – la Bourgogne-Franche-Comté se dote d'une feuille de route ambitieuse, opérationnelle, collective et crédible pour réussir sa transition écologique.

Cette feuille de route est concrète, concentrée autour d'un nombre resserré d'actions structurantes, nouvelles et à accélérer, impliquant de très nombreux partenaires. Elle permet d'accompagner la planification écologique au plus près du terrain, et dans l'ensemble des départements.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre mobilisation et comptons sur votre engagement pour réussir ensemble de nombreux projets de transition.

Crédit @Région Bourgogne-Franche-Comté



Paul Mourier
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or



Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

..... LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : un territoire engagé dans la transition écologique

La Bourgogne-Franche-Comté, par sa situation géographique, son climat et sa ressource en eau, n'est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité. À ce jour, une augmentation de la température moyenne annuelle de 1,3 °C a déjà été constatée entre 1959 et 2018. Sur les 20 000 espèces inventoriées, plus de 1 600 sont aujourd'hui menacées. Le dépérissement conséquent des forêts, les épisodes de gelées tardives des vignes, de déficit hydrique et de fourrages pour l'élevage, ont fortement impacté la région ces dernières années. D'ailleurs, l'Insee classe la Bourgogne-Franche-Comté dans le peloton de tête des régions qui seront, dans les trois prochaines décennies, les plus exposées en été.

Face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ainsi que de la préservation du vivant, l'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée pour mettre en place les conditions d'une nécessaire transition écologique qui concilie développement des territoires, préservation des ressources et accompagnement social.

Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, l'assemblée régionale a adopté, en juin 2020, les objectifs climat, air et énergie ambitieux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, avec la ferme volonté de devenir une région à énergie positive en 2050. Ces objectifs visent notamment une division par deux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'ici 2030 et par au moins cinq d'ici 2050. La Région a également voté une déclaration d'urgence climatique en décembre 2021, qui a permis l'installation à la fois d'une convention citoyenne et d'un groupe régional

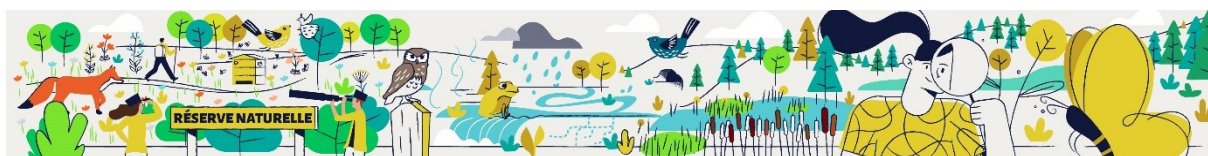
d'experts, chargés respectivement d'animer le débat citoyen et d'approfondir notre connaissance régionale sur le climat et la biodiversité.

Enfin, la Bourgogne-Franche-Comté a été une des régions de France qui a le plus mobilisé le Fonds vert. Les projets soutenus financièrement par l'État ont permis :

- d'améliorer la performance environnementale des bâtiments et de l'éclairage public ;
- d'inciter le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;
- d'adapter le territoire au changement climatique contre les risques d'inondations et de feux de forêt ;
- de renaturer les espaces urbanisés et d'aménager les friches ;
- d'améliorer la qualité de vie en accompagnant la stratégie nationale biodiversité et le développement du covoiturage.

En l'espace de deux ans, près de 900 projets ont été retenus pour un montant d'environ 140 M € d'aides aux collectivités, avec un effet levier de 15 %. Le dynamisme a été au rendez-vous et souligne l'engagement important des collectivités locales.

Le climat et la biodiversité nous obligent. Nous devons et nous pouvons redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs et renforcer notre action collective. Cette nouvelle étape de planification écologique constitue une opportunité sans précédent pour renforcer la gouvernance régionale et la convergence des actions de l'État, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités et acteurs de notre territoire.



..... LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : une démarche inédite

Avec la planification écologique, la France est l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète de transition écologique. Elle permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de - 55 % en 2030, de préservation de la biodiversité et de nos ressources naturelles essentielles.

Il s'agit d'une démarche inédite, conduite à l'issue d'un premier travail à l'échelle nationale. Lancée en région Bourgogne-Franche-Comté le 13 décembre 2023 à Dijon, en présence du ministre de la transition écologique et du secrétaire général à la planification écologique (SGPE), copilotée par le préfet de région et la présidente de Région, la Conférence des Parties (COP) a largement réuni tout au long de l'année 2024, les élus, les acteurs sociaux-économiques, la société civile et le monde associatif.

Le travail collectif mené a permis d'aboutir à une feuille de route régionale mais aussi et surtout à la création d'une dynamique collective qui s'inscrit dans la durée et où chacune et chacun est appelé à contribuer à la hauteur de ses compétences pour

atteindre nos objectifs. La réussite de la planification écologique demande la mobilisation de toutes et tous, à chaque échelle de territoire : collectivités, entreprises, associations et citoyens.

La Bourgogne-Franche-Comté ne part pas de rien, de nombreuses initiatives locales contribuent déjà à la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. La COP doit s'emparer de ces exemples prometteurs et solutions inspirantes pour les consolider et les multiplier.

La planification écologique propose une approche transversale pour mieux se loger, mieux se déplacer, mieux préserver nos ressources, mieux se nourrir, mieux produire, mieux consommer et mieux s'adapter au changement climatique.

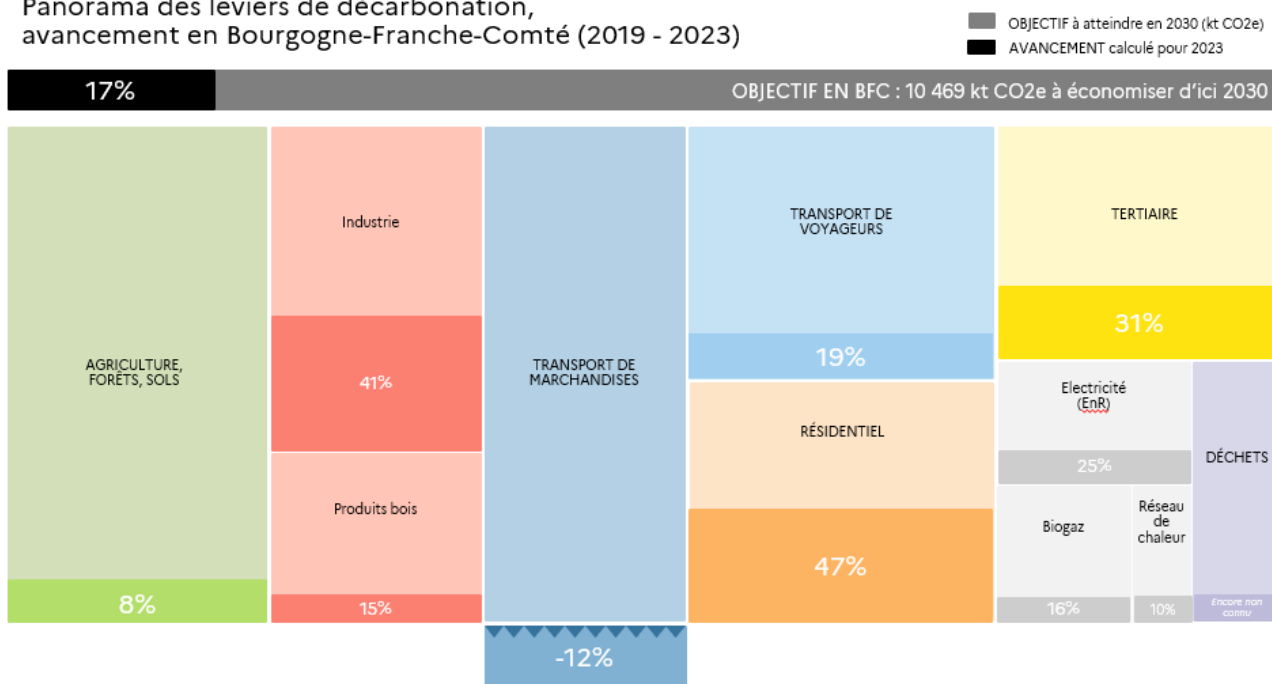


..... avec des résultats

La réduction nécessaire de nos émissions de gaz à effet de serre, par secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté, est représentée grâce au panorama des leviers de décarbonation. D'ici à 2030, ce sont 10 469 kt d'équivalent CO₂ que l'on doit

économiser. La dynamique régionale déjà à l'œuvre nous a permis d'atteindre 17 % de cet objectif en 2023, et la mise en œuvre des actions de la COP doit permettre d'accélérer cette tendance.

Panorama des leviers de décarbonation, avancement en Bourgogne-Franche-Comté (2019 - 2023)



..... et un suivi permanent

Afin de suivre la progression des objectifs de la COP et des actions de la feuille de route, les services de l'État et de la Région ont structuré un tableau de bord d'indicateurs de la planification écologique. Il a pour

but d'aider à comprendre et prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources naturelles à l'échelle régionale.



Le tableau de bord régional, par planche thématique, est disponible sur le site de la COP Bourgogne-Franche-Comté.

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/wp-content/uploads/2025/05/Tableaux-de-bord-COP-BFC.pdf>

..... INSCRIRE CETTE DÉMARCHE PARTENARIALE dans la durée

En Bourgogne-Franche-Comté, la planification écologique est déclinée en une démarche de construction collective, partenariale, qui souhaite associer durablement l'ensemble des parties prenantes : élus et collectivités, monde économique, associations, société civile, organismes de recherche et de formation.

Cette démarche repose sur des étapes clés qui fonctionnent de manière itérative pour s'assurer de la faisabilité, du pragmatisme des actions et de l'adhésion des territoires.

1 Diagnostic

Suite au lancement de la COP régionale fin 2023, les collectivités ont participé à **une première phase de diagnostic** afin de recueillir leur vision et leurs attentes pour le territoire. Toutes destinataires d'un questionnaire détaillé, les collectivités ont répondu massivement, sur l'ensemble des sujets de la planification écologique. En Bourgogne-Franche-Comté le taux de retour a été significatif : les huit

Départements, 100 % des EPCI et près de 60 % des communes ont ainsi répondu !

Complété par un travail technique des services de l'État et de la Région, le diagnostic a été présenté en réunion de restitution dans chaque département (pour un total de 800 participants), illustré par des exemples inspirants propres à chaque territoire.



Les synthèses du diagnostic sont disponibles sur le site de la COP Bourgogne-Franche-Comté.
<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/ressources/documents/>

2 résumé de route

A partir de ce diagnostic et afin d'identifier collectivement **les pistes d'action de la feuille de route régionale**, un large panel d'acteurs régionaux a été invité à participer aux six journées de débat thématiques, organisées dans différentes capitales départementales. En tout, ce sont plus de 300 acteurs régionaux qui ont échangé, priorisé et proposé des pistes d'actions partenariales pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources et la biodiversité.

Cet important temps collectif a généré quelques 115 pistes d'action, de portée et de maturité variable, mais toutes issues du partage d'expériences des acteurs de la région. Ce matériau riche et dense a ensuite fait l'objet d'une priorisation selon trois critères : l'action est nouvelle ou massifiante, elle est partenariale et inclut plusieurs acteurs de la région, elle est suffisamment opérationnelle, avec un premier jalon envisageable dès 2025.

Ainsi, ce sont 44 fiches action qui ont été construites et retenues, recouvrant l'ensemble des thématiques de la planification écologique, auxquelles s'ajoutent quelques actions plus transversales. Par ailleurs, pour répondre aux besoins exprimés par les participants lors des ateliers, un axe spécifique de travail visant à renforcer l'accompagnement coordonné des porteurs de projets, a été ajouté à la feuille de route régionale.

Validée par le préfet de région et la présidente de Région, la feuille de route a été adoptée à l'assemblée plénière du Conseil régional, le 21 mars dernier.

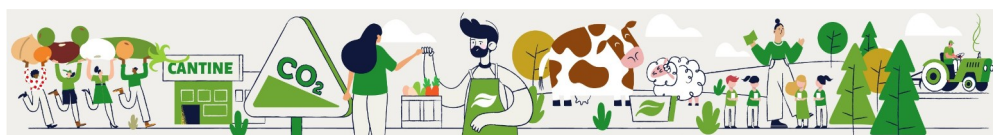
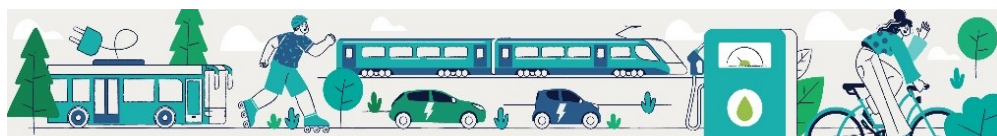
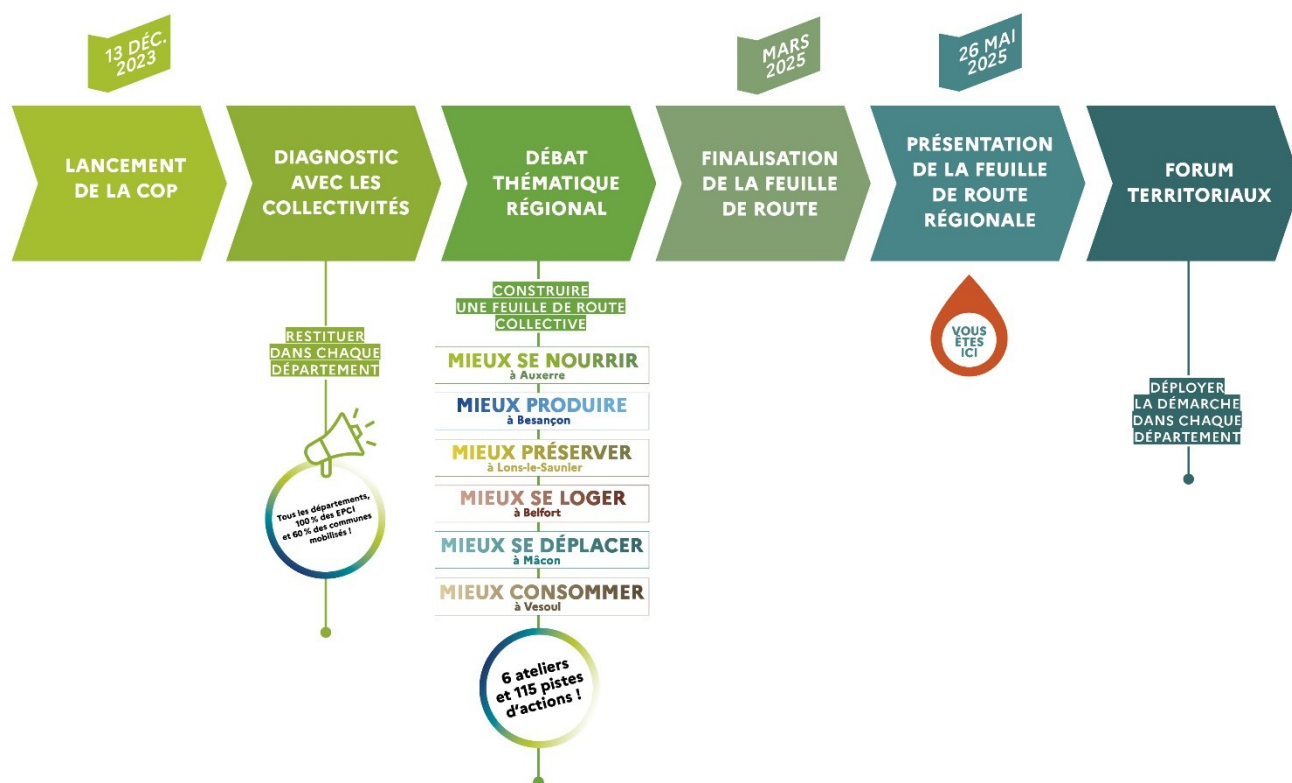
3 Déclinaison territoriale

Afin de déployer la démarche à l'échelle locale, **des forums territoriaux** vont se tenir pendant l'été 2025, dans chaque département. Réunissant de nombreuses parties prenantes à l'échelle locale, ils auront pour objectif de passer des actions de la feuille

de route à des projets concrets pour et sur les territoires.

En résumé, ce cycle de Conférence des parties (COP) de la planification écologique aura montré toute la

robustesse d'une démarche partenariale, collective et diversifiée. Les acquis de la méthode qui enrichissent les politiques publiques, vont permettre de passer à une accélération de notre action sur l'ensemble des thématiques, ainsi qu'à un accompagnement mieux coordonné des projets sur le temps long.



.....

COMPRENDRE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE et sa mise en œuvre

La feuille de route régionale de planification écologique « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté » est issue d'un travail collectif et itératif. Il s'agit d'un document vivant, évolutif, amené à s'enrichir tout au long de la vie de la démarche.

Au terme de la phase de débat thématique, la feuille de route régionale contient 44 fiches actions ainsi

qu'un volet « Mise en mouvement » qui vise un accompagnement coordonné des territoires.

Pour chaque action, une structure pilote est identifiée. Le pilotage des actions est ainsi partagé entre les membres de la COP (État et ses opérateurs, Région, partenaires économiques, associatifs...).

La feuille de route est disponible sur le site de la COP Bourgogne-Franche-Comté.

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/wp-content/uploads/2025/05/COP-BFC-Feuille-de-route-Mars-2025.pdf>



Liste des 44 actions de la feuille de route :

MIEUX SE DEPLACER

- Action D1 : Favoriser l'usage des transports en commun
- Action D2 : Systématiser une stratégie de mobilité pour chaque collectivité
- Action D3 : Faciliter l'engagement des employeurs dans les stratégies de mobilité décarbonée
- Action D4 : Accompagner l'électrification des flottes de véhicules de service professionnels
- Action D5 : Déployer efficacement les infrastructures de recharge pour les véhicules décarbonés
- Action D6 : Coordonner et accompagner l'action des EPCI en faveur du développement du vélo
- Action D7 : Conduire une action coordonnée au niveau régional sur l'accompagnement au changement de pratiques de mobilité

MIEUX SE LOGER

- Action L1 : Structurer et déployer un accompagnement de qualité pour une rénovation performante du parc résidentiel privé
- Action L2 : Structurer les filières professionnelles pour la rénovation des logements
- Action L3 : Se doter d'outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière
- Action L4 : Dynamiser les filières régionales de la bioconstruction
- Action L5 : Adapter et diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels et mieux répondre à l'évolution des besoins

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

- Action P1 : Etendre et renforcer le réseau d'aires protégées et d'aires de protection forte
- Action P2 : Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité, d'eau et de paysage dans l'aménagement
- Action P3 : Optimiser la mobilisation des financements au service des renouvellements forestiers
- Action P4 : Développer les modes d'exploitation à faibles impacts sur les sols forestiers
- Action P5 : Préserver et restaurer les milieux en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature
- Action P6 : Accompagner les collectivités dans leur plan de sobriété d'usage pour l'eau potable

Action P7 : Accélérer le recours aux paiements pour services environnementaux pour des filières agricoles et forestières favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité

Action P8 : Restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires

MIEUX SE NOURRIR

Action N1 : Accompagner les projets alimentaires territoriaux pour faciliter l'accès à l'offre alimentaire régionale

Action N2 : Valoriser les haies pour favoriser leur entretien et leur pérennité

Action N3 : Construire une stratégie économique pour la rentabilité de l'élevage à l'herbe en lien avec le changement climatique

Action N4 : Coopérer entre territoires agricoles pour une plus grande autonomie azotée et protéique

Action N5 : Rendre accessibles les données d'impact du changement climatique sur les filières agricoles en région

Action N6 : Renforcer l'éducation et la sensibilisation à une alimentation locale, durable, diversifiée et de qualité

Action N7 : Poursuivre les efforts de diminution de l'usage des pesticides par une mobilisation de tous les acteurs concernés

MIEUX PRODUIRE

Action E1 : Soutenir les PME et TPE régionales dans leur trajectoire de décarbonation comme facteur de compétitivité

Action E2 : Développer le réseau électrique pour favoriser la transition énergétique

Action E3 : Accélérer le développement des EnR : un effort partagé entre tous les acteurs

Action E4 : Soutenir le développement de la filière hydrogène régionale

Action E5 : Concevoir une stratégie partagée pour les carburants alternatifs dans le transport de marchandises

Action E6 : Appuyer les projets de report modal du transport de marchandises à l'échelle régionale

Action E7 : Accompagner les collectivités vers la sobriété immobilière

MIEUX CONSOMMER

Action C1 : Massifier la prévention, le réemploi, le recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics

Action C2 : Poursuivre le développement de la filière de réemploi des contenants

Action C3 : Appuyer le développement dans les collectivités volontaires d'une tarification incitative des déchets (TI) pour les particuliers

Action C4 : Structurer le réseau des acheteurs publics pour une commande responsable

Action C5 : Diversifier les solutions pour valoriser les biodéchets

Action C6 : Développer la filière de réemploi des équipements électriques et électroniques en faveur d'un numérique responsable

APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Action A1 : Orienter l'attribution des aides publiques vers des projets d'aménagement plus durables à travers une approche coordonnée des différents financeurs

Action A2 : Développer une épargne citoyenne et locale au service de la transition écologique

Action A3 : Déclencher le changement de comportement et faciliter l'appropriation des enjeux de transition écologique

Action A4 : Généraliser l'usage de l'application « j'agis »

.....

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES et les porteurs de projet

L'ambition est claire : l'ensemble des acteurs, aux différentes échelles, est appelé à s'emparer de la feuille de route. Le passage à l'action trouve toute sa pertinence et son efficacité à une échelle locale, qui permet de prendre en compte la spécificité des situations et d'associer les bons interlocuteurs. La feuille de route régionale doit constituer à cet égard un cadre partagé, qui facilite et crée les conditions du passage à l'acte au niveau territorial.

Le renforcement de la coopération régionale entre l'État, ses opérateurs et la Région, au service des acteurs locaux de la transition doit être le gage d'un portage, dans le temps, de la mise en œuvre de la planification écologique dans les territoires.

Pour ce faire, l'État et la Région vont amplifier les actions engagées en commun de mise en réseau, de structuration des outils d'animation et de formation. Deux grands axes de travail sont identifiés, en réponse aux attentes fortes exprimées :

1. **Ingénierie et accompagnement des collectivités locales** : pour recenser et coordonner l'expertise disponible sur l'ensemble des champs thématiques de la planification écologique, avec pour objectif de disposer d'un réseau régional « ressources » et d'animer un réseau d'ingénierie de la transition.

2. **Organisation des partenaires et lisibilité de l'action** : pour une meilleure coordination des dispositifs et outils à destination des territoires, des milieux associatifs ou économiques, sur l'ensemble des champs de la planification écologique. Afin de faire connaître et de faciliter la prise en main des dispositifs et moyens d'accompagnement disponibles dans la région, un guide commun de l'accompagnement est maintenant disponible.



.....

POURSUIVRE ET ENRICHIR LA DÉMARCHE

notamment sur l'adaptation au changement climatique

Les forums territoriaux seront l'occasion pour chaque territoire de déployer la démarche selon ses spécificités, pour passer des actions de la feuille de route régionale à des projets concrets dans les territoires. Organisés pendant l'été, dans chaque département, ils associeront les parties prenantes locales (État, Région, élus et collectivités, monde économique, monde associatif et société civile) avec trois objectifs principaux :

- Identifier des priorités d'actions locales pour permettre de faire émerger des projets partenariaux pertinents et vertueux ;
- Mettre en avant des projets inspirants déjà réalisés et intégrer progressivement la démarche de planification écologique aux instances existantes ;
- Présenter les modalités d'accompagnement, s'appuyer sur les instances existantes et construire une réponse locale d'ingénierie adaptée aux besoins.

Il s'agit aussi d'informer et d'outiller les collectivités et porteurs de projets sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique, dans un contexte de trajectoire nationale à + 4°C d'ici 2100. Pour cela, les forums pourront intégrer les éléments du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), adopté en février 2025.

L'année 2025 va aussi permettre à la COP de s'enrichir de nouvelles thématiques :

- **Anticiper les évolutions en termes d'emploi, de formation et de compétences :**

Lors des phases de concertation, les acteurs régionaux ont régulièrement mis en avant les enjeux

spécifiques liés à la nécessaire acquisition de nouvelles compétences pour conduire les transitions. Cela touche tout autant les emplois existants qui évoluent, que les recrutements à venir et l'apparition de nouveaux secteurs d'activité. Cette thématique a déjà fait l'objet d'une étude nationale du Secrétariat Générale à la Planification Écologique (SGPE) qui démontre que près de 8 millions d'emplois seraient concernés en France à l'horizon 2030. Il s'agit dès lors d'anticiper les besoins en emplois/compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions de transition.

- **Impliquer la jeunesse et promouvoir l'engagement dans les transitions :**

Dès le lancement de la COP en décembre 2023, les représentants des élèves et étudiants ont pris la parole pour exprimer leurs attentes et une forte volonté pour passer à l'action. Tout au long de la démarche, une attention particulière a été portée pour prendre en compte les aspirations de ce public, traduites dans plusieurs actions de la feuille de route régionale.

- **Travailler au service d'une meilleure santé des habitants et des éco-systèmes :**

L'amélioration de la santé permise par la transition écologique est l'un des cinq défis majeurs de la planification écologique. En Bourgogne-Franche-Comté, le quatrième plan régional Santé Environnement lancé en 2023, prévoit une mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux, tandis que les enjeux de santé deviennent de plus en plus prégnants (augmentation du nombre de jours de forte chaleur, qualité de l'air, résistances aux médicaments, confort d'été/hiver, conséquences des pesticides, maladies vectorielles...).

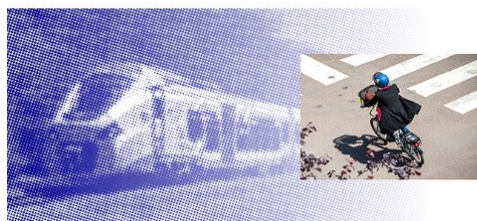


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

**MIEUX
PRODUIRE**



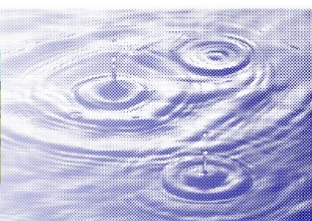
**MIEUX
SE DÉPLACER**

**MIEUX
SE NOURRIR**



**MIEUX
SE LOGER**

**MIEUX
PRÉSERVER**



**MIEUX
CONSOMMER**

Retrouvez toutes les informations de la
COP Bourgogne-Franche-Comté sur le
site :

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>

